

Compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Secrétaire de séance : M. Leudiere Fabrice

Etaient absents et excusés : Mme Baronnet-Roche Eva et Mme Andieu Yolaine

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre est approuvé à l'unanimité.

A été retiré de l'ordre du jour l'Avis sur le PPRI . Reporté au prochain conseil à l'unanimité.

- Présentation par Monsieur le Maire Boucarut Laurent des comptes de gestions du receveur municipal de l'exercice 2015

*compte de gestion du CCAS 2015

*compte de gestion des locaux commerciaux 2015

*compte de gestion du service assainissement 2015

*compte de gestion de la commune 2015

Les écritures des 4 comptes sont conformes aux comptes administratifs du même exercice et adoptés à l'unanimité.

Le maire quitte la salle du conseil et M. Clenet Remy présente au Elus les comptes administratifs 2015 comme suit :

1-CCAS :

-section fonctionnement : 0 € en dépense et 224€ en recette

-section investissement : 0€ en dépense et en recette

2- Locaux commerciaux :

-section fonctionnement : 11 725.72€ en dépenses et 7 492.43€ en recettes

-section investissement : 8558.43€ en dépenses et 12 458 82€ en recettes

3-Service Assainissement :

-section fonctionnement : 59 988.59€ en dépenses et 74 092.14€ en recettes

-section investissement : 26 867.71€ en dépenses et 36 175€ en recettes

4-Commune :

-section fonctionnement : 330 312.09€ en dépenses et 313 953.38€ en recettes (résultat négatif de 16 358.71€)

-section investissement : 76 698.72€ en dépenses et 76 154.04€ en recettes (résultat négatif de 544.68€)

*Les dépenses excessives sont dues principalement à la réfection de chemins, un dépassement des frais de personnel d'environ 5000€ (pour info malgré notre petite structure les salaires représentent 55% du budget de la commune et les remboursements d'intérêt- principalement de l'école- 15% du budget communal)

*Les recettes de fonctionnement + 5000€ sur la cantine, l'accueil périscolaire et les TAP, par contre seulement 130 000€ de recette fiscale au lieu de 144 000€ qui avaient été budgétés, les produits de nos impôts n'ont pas pu couvrir les prévisions de recette. A cela s'ajoute une baisse significative des subventions de l'état ainsi qu'un soutien financier de la Communauté de Commune qui s'élève toujours à **0€** malgré que celle ci perçoive la totalité des taxes payées par les professionnels installés sur la commune. La communauté de communes fait toujours la sourde oreille à nos réclamations. Tous ces facteurs sont bien évidemment pris en compte pour la préparation au budget 2016, qui s'annonce déjà difficile.

Le conseil vote à l'unanimité l'approbation des 4 comptes résumés ci dessus et chacun des élus a signé au registre des délibérations.

- **Modification du régime d'indemnité d'exercice des missions en préfecture IEMP :**

Voté et approuvé à l'unanimité

- **Modification emplacement du bureau de vote :**

Après délibération le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le transfert du bureau de vote de la Mairie à la salle plurivalente de l'école

- **Mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Commune du Pont du Gard :**

Ce réseau permettra de multiplier les offres et animations culturelles organisées dans la bibliothèque et via un nouveau logiciel, pourra permettre de renouveler plus souvent les livres mis à disposition et même à terme permettre aux citoyens du village de réserver des livres directement par Internet et les emprunter quelques jours plus tard à la bibliothèque.

Voté et approuvé à l'unanimité.

- **Personnel : point de situation :**

Demande de départ en retraite d'un salarié, réponse dans 4 mois

A ce jour le salarié cité au précédent conseil n'a malheureusement toujours pas fait de demande de reclassement, par contre a fait une demande de reconnaissance de maladie professionnelle. Le dossier sera certainement long à être traité.

M. le maire a également adressé un courrier au CDG demandant une prolongation de longue maladie. Il lui a été répondu que la situation administrative de l'agent « n'était pas recevable » mais n'a pas proposé pour autant des solutions et paraît fuir le dossier.

Cette situation très compliquée pourrait même déboucher sur une **protection fonctionnelle**. Dans ce cas il appartiendra à l'administration de décider si il y a faute de service ou faute personnelle, même si le jugement en appel n'a reconnu aucune faute de l'agent. ...En attendant de voir se dénouer cette situation, la commune risque de devoir reprendre le plein traitement de l'agent sans possibilité d'avoir recours à l'assurance qui couvre ce type de situation (ce qui aurait une influence non négligeable sur la construction budgétaire 2016... voir plus longtemps).

- **Ecole :**

Une réflexion est à l'étude afin d'accueillir les enfants en maternelle à partir de 2ans et demi et maintenir les effectifs de l'école.

Le carnaval aura lieu le 9 avril 2016

Une classe découverte est organisée en mai 2016

La fête de l'école est prévue le 25 juin 2016

Il a été mis en place une feuille récapitulative à la semaine pour les inscriptions cantine. Il a en effet été constaté des gros écarts entre les repas commandés et le nombre d'enfants qui mangent. Cet écart est dû au manque de rigueur de certains parents pour inscrire leurs enfants aux repas et honorer leur dette. A moindre échelle ce manque de rigueur pénalise les recettes du village. Réflexion sur un système de réservation et paiement à l'avance des tickets via un service informatisé.

l'état reconduit sa participation aux TAP à hauteur de 50€ par enfant

La CC du pont du Gard diminue sa participation de 10 € (soit 30 au lieu de 40) par enfant.

- Culture :

L'association des Boissetiers une nouvelle fois flatte nos papilles en organisant le printemps des vigneron le 17 avril dans la cour de l'école. 13 viticulteurs locaux seront au rendez vous pour nous faire déguster leur produits. Une restauration sur place est également prévue.

Seront associé à cet évènement une expo en toute simplicité dans la salle plurivalente avec des artistes amateurs de la commune afin de créer du lien et de l'échange entre les habitants. Il est également prévu ce même jour une course d'orientation sur Bornègre et les bois d'argilliers par le collectif Avril en ballade... un moyen original de flâner en garrigue et découvrir notre village.

Le projet de poulailler communal proposé par le SICTOMU avance et devrait voir le jour. Il serait géré par les habitants de la commune sur volontariat et au travers d'une association.

- Cadre de vie

Un rapport de gendarmerie annonce une diminution de la délinquance dans le village à hauteur de 50%

- Communauté de Commune :

Le souhait de fusion du village d'Argilliers avec la communauté de Commune d'Uzès est toujours d'actualité mais rien n'a encore été finalisé par la CC d'Uzès...une réponse est attendue dans 6 mois.

La CC du pont du Gard souhaite reconquérir « les rats qui quittaient le navire » en sortant en 1 mois du chapeau une liste effarante de sociétés nationales et internationales qui souhaitent vivement s'implanter sur le territoire...afin de développer le pôle économique de la sortie d'autoroute qui se résume actuellement à 3 ou 4 commerces, une péripatéticienne et une casse automobile.

La fermeture de la centrale d'Aramon est officielle.

La commune d'Aramon fait savoir qu'elle souhaite quitter la CC du pont du Gard mais la bougresse est cachottière et ne veut pas communiquer son devenir ...

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21 h 32

